

COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2018

L'An deux mille dix-huit, le vingt-cinq janvier à 18 heures 30, les membres du Bureau communautaire de la Communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne, légalement convoqués le dix-sept janvier, se sont réunis au lieu ordinaire des séances, salle du conseil à l'Hôtel d'Agglomération, 5 cours de l'Arche Guédon à Torcy, Seine-et-Marne, sous la présidence de M. Paul MIGUEL, Président de la Communauté d'agglomération.

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Paul MIGUEL
M. François BOUCHART
M. Jean-Pierre NOYELLES
Mme Nadia BEAUMEL
M. Jean-Claude GANDRILLE
M. Brice RABASTE
M. Michel BOUGLOUAN
M. Antonio DE CARVALHO
M. Bernard NAIN
Mme Monique DELESSARD
M. Guillaume LE LAY-FELZINE
Mme Hafida DHABI

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

M. Gilles BORD à Mme Monique DELESSARD
M. Xavier VANDERBISE à M. Brice RABASTE
M. Gérard EUDE à M. Guillaume LE LAY-FELZINE
M. Alain KELYOR à M. Antonio DE CARVALHO
M. Daniel GUILLAUME à M. Michel BOUGLOUAN

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Les membres de la Direction générale et leurs collaborateurs.

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du compte rendu du Bureau communautaire du 30 novembre 2017**

- **Personnel :**
 - 1) Mise à jour du tableau des effectifs – Budget principal.

- **Habitat :**
 - 2) Garantie d'emprunt au LOGEMENT FRANCILIEN pour la réhabilitation de 64 logements de la résidence Les Fossés à Torcy.

- **Marché public :**
 - 3) Projet d'aménagement du pôle gare de Vaires-sur-Marne – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Autorisation de lancement de dossiers de consultation des entreprises – Autorisation administratives diverses.



Partie non décisionnaire :

- 4) Œuvre de Maurice CALKA – Transaction avec M. Serge CALKA.
- 5) Examen de l'ordre du jour et des dossiers du Conseil communautaire du 08 février 2018.

Monsieur le Président procède à l'appel, constate que le quorum est atteint et propose Monsieur François BOUCHART pour assurer le secrétariat de séance, ce qui est adopté à l'unanimité par le bureau communautaire.

- **Approbation du compte rendu du Bureau communautaire du 30 novembre 2017**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

APPROUVE Le compte rendu du Bureau communautaire du 30 novembre 2017.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

- **Personnel :**

1) Mise à jour du tableau des effectifs – Budget Principal

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU L'arrêté préfectoral n°2015/DRCL/BCCCL/99 du 27 novembre 2015 portant création de la communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne, résultant de la fusion des communautés d'agglomération « Marne et Chantereine », « Marne-la-Vallée / Val Maubuée » et « Brie Francilienne » à compter du 1^{er} janvier 2016,

VU Les délibérations n°160101, n°160103 et n°160104 du Conseil communautaire du 20 janvier 2016 portant respectivement élection du Président, des Vice-présidents et des membres complémentaires – conseillers délégués - au Bureau communautaire,

VU La délibération n°170201 du Conseil Communautaire du 02 février 2017 portant délégation d'attributions au Bureau Communautaire,

VU La délibération n°170401 du Conseil Communautaire du 04 avril 2017 portant complément à la délégation d'attributions au Bureau Communautaire,

VU Le tableau des effectifs,

CONSIDERANT Que cette affaire entre bien dans le cadre de cette délégation,

ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président sur la nécessité de répondre aux besoins recensés en matière de personnel, fondé sur la note explicative et de synthèse jointe à la convocation des membres du Bureau communautaire à la présente séance,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE **DE SUPPRIMER :**

Filière administrative :

- 2 postes de rédacteur à temps complet
- 1 poste d'attaché à temps complet

Filière technique :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet

Filière culturelle :

- 1 poste de professeur d'enseignement artistique à temps complet
- 2 postes d'assistants d'enseignement artistique à temps complet

DECIDE

DE CREER :

Filière administrative :

- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 poste de rédacteur
- 1 poste d'attaché à temps incomplet à raison de 70 % d'un temps complet

Filière technique :

- 2 postes d'adjoint technique à temps complet

Filière médico-sociale :

- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants principal à temps complet

Filière culturelle :

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps incomplet à raison de 75 % d'un temps complet
- 2 postes d'assistants d'enseignement artistique à temps incomplet à raison de 45 % d'un temps complet
- 2 postes d'assistants d'enseignement artistique à temps incomplet à raison de 30 % d'un temps complet
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps incomplet à raison de 20 % d'un temps complet

PRECISE

Que le tableau des effectifs sera modifié ainsi qu'il suit :

GRADES / EMPLOIS	Ancien effectif réglementaire	Créations	Suppressions	Nouvel effectif réglementaire
Attaché	50	1	1	50
Rédacteur principal de 2 ^{ème} cl	6	1		7
Rédacteur	26	1	2	25
Adjoint technique ppl de 1 ^{ère} cl	26		1	25
Adjoint technique	93	2		95
Educateur de jeunes enfants ppal	1	1		2
PEA de classe normale	52		1	51
AEA	32	6	2	36

PRECISE

Que ces emplois seront pourvus par voie statutaire, par des agents titulaires ou stagiaires, ou à défaut par des agents contractuels.

DIT

Que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

- o **Habitat :**

2) Garantie d'emprunt au LOGEMENT FRANCILIEN pour la réhabilitation de 64 logements de la résidence Les Fossés à Torcy

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

VU

Les articles L 5111-4 et L5216-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- VU Les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU L'article 2298 du Code Civil,
- VU L'article L 443-7 alinéa 3 du Code de la Construction et de l'Habitation,
- VU L'article L 443-13 alinéa 3 du Code de la Construction et de l'Habitation,
- VU L'arrêté préfectoral 2015/DRCL/BCCCCCL/99 du 27 novembre 2015 portant fusion des Communautés d'Agglomération « Marne et Chantereine », « Marne-la-Vallée – Val-Maubuée » et « Brie Francilienne »,
- VU Les délibérations n°160101, n°160103 et n°160104 du Conseil Communautaire du 20 janvier 2016 portant respectivement élection du Président, des Vice-Présidents et des membres complémentaires - conseillers délégués - au Bureau Communautaire,
- VU La délibération n°170201 du Conseil Communautaire du 02 février 2017 portant délégation d'attributions au Bureau Communautaire,
- VU La délibération n°170401 du Conseil Communautaire du 04 avril 2017 portant complément à la délégation d'attributions au Bureau Communautaire,
- VU Le contrat de prêt n°70145 en annexe signé entre la SA d'HLM Logement Francilien, ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations,
- CONSIDERANT La demande formulée par l'Emprunteur, et tendant à obtenir la garantie à hauteur de 100% d'un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations,
- CONSIDERANT L'opération de réhabilitation de 64 logements financés initialement par un prêt PLA ordinaire de la résidence Les Fossés sise 18 à 32 rue du Général De Gaulle à Torcy,
- CONSIDERANT L'avis favorable de la commune de Torcy,
- CONSIDERANT Que cette affaire entre bien dans le cadre de cette délégation,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

Article 1 : La Communauté d'Agglomération de Paris – Vallée de la Marne accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 753 346,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°70145, constitué de 1 ligne du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente décision.

Article 2 : La garantie de la Communauté d'Agglomération de Paris - Vallée de la Marne est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté d'Agglomération de Paris - Vallée de la Marne s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Bureau Communautaire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 : Le Bureau Communautaire autorise le Président de la Communauté d'Agglomération de Paris - Vallée de la Marne à signer la convention entre la Communauté d'Agglomération de Paris - Vallée de la Marne et l'Emprunteur et ses annexes éventuelles.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

○ **Marchés publics** :

**3) Rapport d'activité 2016 Projet d'aménagement du pôle gare de Vaires-sur-Marne –
Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle –
Autorisation de lancement de dossiers de consultation des entreprises –
Autorisation administratives diverses**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU L'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
- VU Le décret n°2016-306 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- VU L'arrêté préfectoral n°2015/DRCL/BCCCL/99 du 27 novembre 2015 portant création de la communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne, résultant de la fusion des communautés d'agglomération « Marne et Chantereine », « Marne-la-Vallée / Val Maubuée » et « Brie Francilienne » à compter du 1^{er} janvier 2016,
- VU Les délibérations n°160101, n°160103 et n°160104 du Conseil communautaire du 20 janvier 2016 portant respectivement élection du Président, des Vice-présidents et des membres complémentaires – conseillers délégués - au Bureau communautaire,
- VU La délibération n°170201 du conseil communautaire du 02 février 2017 portant délégation d'attributions au bureau communautaire,
- VU La délibération n°170401 du conseil communautaire du 04 avril 2017 portant complément à la délégation d'attributions au bureau communautaire,
- VU La décision n°2015-056 du Bureau communautaire du 9 décembre 2015 de l'ex Communauté d'agglomération Marne et Chantereine approuvant l'avant-projet sommaire de l'aménagement, et sollicitant l'octroi de subventions auprès de la Région Ile-de-France, du STIF et du Département de Seine-et-Marne,
- CONSIDERANT Que la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne s'est inscrite dans une démarche de pôle d'échanges multimodaux, dans le cadre du Plan de Déplacement Urbain d'Ile de France (PDUIF), concernant le projet d'aménagement du pôle gare de Vaires-sur-Marne,
- CONSIDERANT Que la maîtrise d'œuvre de ces travaux est assurée par le bureau d'études de la Direction Générale Adjointe des Services Techniques et de l'Aménagement Durable de la Communauté d'agglomération, assisté par un bureau d'études techniques extérieur pour la partie bâtiment liée à l'abri voyageur,
- CONSIDERANT Que cette affaire entre bien dans le cadre de cette délégation,
- ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE

Le programme, le calendrier de réalisation de l'opération portant sur le projet d'aménagement du pôle gare de Vaires-sur-Marne et l'enveloppe prévisionnelle budgétaire comme détaillée dans la fiche financière ci-après :

POLE GARE DE VAIRES TORCY

Fiche financière

	PREVISION
ETUDES PRE-OPERATIONELLES - ACQUISITIONS FONCIERES - FRAIS DIVERS	
<i>Maîtrise d'œuvre assurée par le bureau d'études CAPVM</i>	
Maîtrise d'œuvre (Études structure abris et monte PMR)	40 000,00 €
Etudes géotechniques	8 000,00 €
Communication - panneaux de chantier	20 000,00 €
Diagnostic amiante	4 000,00 €
Marquages au sol provisoires phase chantier	10 000,00 €
Contrôleur Technique lots 4 et 5	15 000,00 €
Frais coordonnateur de sécurité SPS	25 000,00 €
Frais géomètre	10 000,00 €
PC et frais d'appel d'offres	10 000,00 €
Sous Total TTC	142 000,00 €
TRAVAUX D'AMENAGEMENT	
Travaux d'aménagement	
- Lot n°1: VRD	2 941 000,00 €
- Lot n°2: Eclairage public	650 000,00 €
- Lot n°3: Espaces verts	250 000,00 €
- Lot n°4: Abri voyageur, tous corps d'état	600 000,00 €
- Lot n°5: Monte PMR	100 000,00 €
Local conducteurs	100 000,00 €
Modification entrée Parc relais	50 000,00 €
Local Véligo	150 000,00 €
Abris vélo	40 000,00 €
Information dynamique	50 000,00 €
Déplacement poteau incendie	7 000,00 €
Déplacements Panneaux d'affichage	10 000,00 €
Branchements EDF	10 000,00 €
Frais divers, aléas et imprévus	200 000,00 €
Sous Total TTC	5 158 000,00 €
TOTAL GENERAL HT	4 416 666,66 €
TOTAL GENERAL TTC	5 300 000,00 €

APPROUVE	Le lancement de la Consultation des Entreprises,
AUTORISE	Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents administratifs relatifs à cette opération, et notamment à engager la procédure de passation du marché public dans le cadre du projet d'aménagement du pôle gare de Vaires-sur-Marne dont les caractéristiques essentielles et le montant prévisionnel sont énoncés ci-dessus,
SOLLICITE	L'aide du STIF et du Conseil Départemental de Seine-et-Marne sur ce projet,
DIT	Que les crédits sont et seront inscrits aux budgets correspondants.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES



- Œuvre de Maurice CALKA – Transaction avec M. Serge CALKA

Les élus prennent acte d'une proposition à 20 000 € sans aller au-delà de 25 000 €.

- Examen de l'ordre du jour et des dossiers du Conseil communautaire du 08 février 2018

Les élus procèdent à l'examen des dossiers qui seront soumis au conseil communautaire du 08 février 2018 :

Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 14 décembre 2017.

Relevé des décisions du bureau communautaire du 25 janvier 2018.

Relevé des décisions relevant de la délégation d'attributions au Président.

- 1) Installation d'un conseiller communautaire.
- 2) Election d'un(e) vice-président(e).
- 3) Modification de la composition de la commission Environnement/Travaux/Réseaux.
- 4) Modification de la composition de la commission Aménagement/Urbanisme/Politique de la Ville/Transports/Habitat.
- 5) Modification de la représentation de la CAPVM au sein du Syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des résidus ménagers (SIETREM).
- 6) Désignation d'un nouveau délégué titulaire au Syndicat mixte de transports du bassin chellois et des communes environnantes (SITBCCE).
- 7) Désignation d'un nouveau délégué titulaire au Syndicat mixte Autolib' Métropole.
- 8) Désignation d'un nouveau délégué suppléant au conseil d'administration du collège Pierre Weczerka à Chelles.

- 9) Vote du projet de territoire (sous réserve).
- 10) Compétence en matière d'hébergement de la Bourse du Travail.
- 11) Modification de l'article 6 de la délibération n°160107 du 20 janvier 2016 portant délégation du conseil communautaire au Président.
- 12) Modification de la délibération n°170401 du 04 avril 2017 portant délégation du conseil communautaire au Bureau communautaire.
- 13) Modification du règlement intérieur du conseil communautaire.
- 14) Modification des statuts du SIETREM portant sur l'adhésion au SIETREM pour la compétence collecte et (ou) traitement des déchets ménagers et tous déchets assimilables : Avis de la CAPVM.
- 15) Reconduction du dispositif dérogatoire relatif au fonds de soutien aux collectivités territoriales ayant souscrit des emprunts structurés à risque.
- 16) Rapport d'orientations budgétaires 2018.
- 17) Rapport de situation en matière d'égalité femmes-hommes.
- 18) Rapport sur la situation en matière de Développement Durable pour l'année 2017.
- 19) Conditions de recrutement du chargé de mission immobilier d'entreprises.
- 20) Signature de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de Seine-et-Marne.
- 21) Autorisation de dégrèvement en cas de service non fait à compter de cinq semaines consécutives de cours non dispensés – Conservatoires de Paris - Vallée de la Marne.
- 22) Acquisition des parcelles AL 184p1 et AL 184p2 à Pontault-Combault pour la construction du conservatoire de musique, de danse et de théâtre.
- 23) Marché d'impression des supports de la Communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne.

La séance est levée à 20h15